

65530 - Fonds d'innovation

Contrats Départementaux de développement territorial et humain : proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale aux Communautés de Communes de MOSSIG - VIGNOBLE et du PAYS DE SAVERNE pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo

Rapport n° CP/2019/194

Service gestionnaire :

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Les Communautés de Communes de MOSSIG - VIGNOBLE et du PAYS DE SAVERNE ont lancé conjointement une étude visant à développer l'usage du vélo sur leurs territoires.

Dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à hauteur d'un tiers du coût de l'étude restant à charge des deux Communautés de Communes (subvention ADEME sollicitée).

Cette étude a pour finalité d'élaborer un document de planification et de définir et prioriser les opportunités en faveur de l'usage du vélo, aussi bien en matière d'infrastructures, de signalisation que de service au cycliste. En cohérence avec la politique départementale de promotion du vélo, elle répondrait aux besoins de l'ensemble des cyclistes selon leur pratique : utilitaire, tourisme, loisirs et sportifs. Cette étude se déroulerait en 2 phases : la production d'un diagnostic territorial approfondi, puis la formalisation d'un plan d'actions priorisé.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure pour ce projet.

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet de développer une offre de mobilité innovante, partagée et solidaire en partenariat avec le Département, s'inscrit pleinement dans un des enjeux prioritaires du territoire d'Action Ouest : « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et

développer l'emploi. ». Les enjeux du territoire Ouest ont été approuvés par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017.

Historiquement moins engagé dans le développement du vélo, le territoire des communautés de communes de la Mossig et du Vignoble et du Pays de Saverne présente un déficit en matière d'infrastructures cyclables. Ainsi, ce territoire ne bénéficie pas de la même dynamique observée ailleurs en termes de développement du vélo.

Ces deux intercommunalités ont vu leur périmètre et leurs compétences évoluer. Conscientes des enjeux importants liés au développement des alternatives à la voiture, elles souhaitent aujourd'hui être accompagnées par le Département au titre du fonds d'innovation dans la réalisation d'une étude qui viserait à répondre aux enjeux suivants :

- mise en cohérence des projets d'infrastructures en lien avec le schéma directeur structurant départemental (Plan Vélo 2020). Ce projet veillerait à coordonner les initiatives à différentes échelles de territoire (itinéraires structurants pour le Département, maille fine pour les intercommunalités). Il veillerait également à coordonner les initiatives locales (communes) ;
- développement touristique : favoriser le tourisme de passage, la découverte "différente" de sites naturels, culturels et touristiques en captant et détournant les cyclotouristes de l'EV5 (boucles locales), lien avec les activités de pleine nature et plus particulièrement avec le projet de développement sur la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble (Wangenbourg et environs) ;
- lien avec les territoires voisins : le périmètre de l'étude concernerait principalement le territoire des deux communautés de communes mais celle-ci intégrerait nécessairement les liens et relations avec les territoires voisins (liaisons vers le pays de la Zorn, le Kochersberg et l'Ackerland,...).
- développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie : faciliter l'accès à l'emploi, offrir une alternative pour les déplacements de faible et moyenne distance, augmenter la part modale du vélo dans les zones rurales en levant les freins par la mise en œuvre d'itinéraires cohérents, adaptés et sécurisés. 60 % des déplacements routiers dans le Département font moins de 3 km (fort potentiel de report modal vers le vélo) et 50 % des personnes en insertion ont dû renoncer à un emploi ou une formation faute de pouvoir s'y rendre (sources : Enquête Ménages Déplacement 2009 – Rencontre pour la mobilité inclusive ELABE 2017) : ces deux chiffres permettent de mesurer l'enjeu d'un développement des mobilités au quotidien.
- attractivité des centres-bourgs : offrir une alternative pour les déplacements de faible et moyenne distance, développer l'accessibilité pour tous en prenant en compte les circulations douces dans les études d'aménagement de la voirie et des espaces publics, améliorer le cadre de vie et appuyer les autres aspects qui sont développés sur cette thématique par un volet "territoire - ami des cyclistes". Le sentiment d'insécurité est le 1^{er} frein à la pratique du vélo (source : Enquête Ménages Déplacement 2009)
- santé et politique jeunesse : permettre aux populations d'améliorer leur propre santé en leur donnant les moyens de le faire par la création d'un milieu et d'équipements compatibles avec la pratique du vélo. 150 M d'euros de dépenses annuelles de santé pourraient être évitées si la part modale vélo des trajets domicile - travail doublait (source : chiffres clés des DRC 2016);

L'étude se déroulerait en 2 phases : un diagnostic à l'échelle du territoire recenserait les infrastructures existantes, les opportunités foncières, les projets déjà engagés ainsi que les différents centres d'intérêts (touristiques, bassins d'emplois, groupes scolaires, pôles santé...). Ensuite, un plan d'actions détaillerait les orientations à mettre en œuvre. Il apporterait une visibilité en termes de programmation technique et financière et permettrait de mener une stratégie de financement des projets.

La gouvernance et le pilotage du projet seraient organisés sous forme de COPIL et groupes de travail intégrant les partenaires, des acteurs thématiques et /ou du territoire (élus, VNF, ONCFS, associations de cyclotourisme, Alsace à Vélo, offices du tourisme, services des communautés de communes : services techniques, service communication, réseaux d'animation jeunesse,...).

Les co-financeurs de l'étude seraient les deux communautés de communes à parts égales, et le Département.

Dans le cadre de la consultation lancée par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, co-construite avec le Département, c'est le bureau d'études Roland Ribl & Associés qui a été retenu pour mener à bien cette étude dont le rendu final est attendu pour l'automne 2019.

La Commission Territoriale Ouest du 13 mai 2019 a rendu un avis positif sur l'éligibilité de cette étude et a proposé un cofinancement à parts égales entre les 3 partenaires : la Communauté de Communes du Pays de Saverne, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et le Département du Bas-Rhin.

Le coût de l'étude s'élève à 44 580 € TTC. Une subvention à hauteur de 50% a été sollicitée auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Vélo & Territoires.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à hauteur d'un tiers du coût de l'étude restant à charge des Communautés de Communes et d'un montant maximal de 14 860 € TTC.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions à conclure entre le Département et les Communautés de Communes de la Mossig-Vignoble et du Pays de Saverne.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44501	65-65734-621	15 000,00 €	15 000,00 €	14 860,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur d'un tiers du coût de l'étude restant à charge des Communautés de Communes et d'un montant maximal de 14 860€ TTC. Le montant de l'aide départementale sera versé à parts égales à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble (50%) et à la Communauté de Communes du Pays de Saverne (50%).

- approuve, les termes des projets de conventions afférentes à conclure entre le Département et les Communautés de Communes de la Mossig-Vignoble et du Pays de Saverne, annexés à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY